

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton de Guillestre
Commune de CEILLAC

2026-83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-sept juillet deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le quinze juillet deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER, Romain MARROU.

Absent excusé : Denis RICHARD (Pouvoir à Yannick FOURNIER)

Absent :

Secrétaire de séance : Amélie FOURNIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Bail de mise à disposition d'un emplacement à la Société TOTEM France.

Par convention du 29 Août 1990, la Commune mettait à disposition de la Société France TELECOM, un emplacement permettant l'hébergement d'Équipements techniques sur la parcelle cadastrée Section C n°2 au lieu-dit « Le Passet » 05600 CEILLAC.

La Société TOTEM France vient aux droits de la Société France TELECOM et a soumis à la commune une nouvelle proposition de bail sur une durée de douze ans pour un loyer annuel de 500 euros nets (Cinq-cents euros), qui remplacera la Convention actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise à disposition de l'emplacement sur la parcelle C2 à la Société TOTEM France avec le versement de leur part d'un loyer annuel de 500 euros nets sur une durée de douze ans.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Émile CHABRAND

